

Le Programme de formation des professionnels 2010

Aquitaine Cap Métiers contribue à la professionnalisation des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'orientation en intégrant au sein de son service le « Programme de formation des professionnels ». Ce programme est géré par Aquitaine Cap Métiers avec l'appui d'un comité de pilotage constitué de membres institutionnels et de financeurs ayant en charge de proposer les orientations en fonction des besoins recensés et de priorités stratégiques régionales.

En 2010, il est proposé un programme constitué d'actions de formation permettant ainsi aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, de pouvoir acquérir des outils/méthodes, de nouvelles compétences et de se perfectionner dans leurs pratiques quotidiennes.

De nouvelles procédures sont mises en place, ainsi, les adhérents de l'association peuvent bénéficier gratuitement des actions de formation du programme, dont les coûts pédagogiques sont pris en charge par Aquitaine Cap Métiers.

Il sera également proposé des journées d'information/sensibilisation. En proposant ces journées, Aquitaine Cap Métiers aura ainsi l'opportunité de cibler un public plus large et d'informer sur des sujets d'actualité comme la discrimination, la réforme de la formation professionnelle continue, les obligations des organismes de formation.

Aquitaine Cap Métiers proposera sur la période du second semestre, un nouveau volet du programme « Dispositif de l'alternance », qui s'adressera au personnel de CFA.

Le dispositif de perfectionnement

Informations générales

Le dispositif comporte 30 actions de formation de tronc commun au cœur du métier de formateur, de l'orientation et de l'insertion, d'actions de formation pédagogiques, de parcours modulaires.

Chaque action de formation fait l'objet d'une journée supplémentaire 2 mois après la fin de la formation permettant de faire un retour avec l'intervenant sur l'impact de la formation, les acquisitions et mises en application dans la pratique professionnelle. Les employeurs seront sollicités afin d'évaluer les impacts de la formation suivie dans la pratique du salarié et pour la structure. Cette évaluation croisée avec celle effectuée par Aquitaine Cap Métiers à 1 mois (fin de l'action) permettra d'améliorer la qualité du programme.

Publics concernés

Le dispositif de perfectionnement s'adresse uniquement au **professionnel salarié** ayant une activité ou une mission dans le champ de la formation, de l'orientation et de l'insertion et **dont la structure d'appartenance est adhérente à Aquitaine Cap Métiers.**

Conditions financières

L'intégralité des coûts pédagogiques des actions est prise en charge par Aquitaine Cap Métiers. Les frais afférents aux déplacements, à l'hébergement et à la restauration sont à la charge de l'employeur. Ce dernier pouvant demander la prise en charge auprès de l'OPCA de sa branche professionnelle.

Les inscriptions sont individuelles et nominatives avec possibilité de s'inscrire à tout moment de l'année. Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception du règlement de l'adhésion.

Conditions administratives

Les inscriptions aux formations s'effectuent dans la limite des places disponibles, et par ordre d'inscription.

Le nombre minimum de participants pour la réalisation de l'action de formation est de 6. En conséquence nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler une action de formation.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux actions de formation proposées, une même action ne peut accueillir plus de 2 personnes inscrites par un même employeur. Le nombre maximum de candidatures est de 12 à 15 personnes en fonction de la thématique.

Les prestataires du dispositif de perfectionnement

Prestataire	N° des actions
ALTERNATIVES PLUS	6-20
CABINET TRAJECTOIRES	10
CARRIERES & INSERTION	25-26-27-28-29
CB CONSEIL	14
CIBC 33	21-24
CIBC 64	22-23
ELAN CONSEIL	30
ELAN CONSEILS ENTREPRISE	8-9
FACE DEVELOPPEMENT	19
GIP FCIP d'Aquitaine – CAFOC	1-4-11-13-17
INFREP	3
ISOCEL	5-7-16
MPS	18
RESSOURCES & DEVELOPPEMENT	2
ZELIG	12-15

Informations complémentaires relatives au
dispositif de perfectionnement

**Les fiches descriptives des actions 2010 sont consultables
sur le site www.aquitaine-cap-metiers.fr
(rubrique « Professionnalisation des acteurs).**

Possibilité de se pré-inscrire en ligne aux actions de formation

**Pour toutes autres précisions concernant ce dispositif, prendre contact avec
Aquitaine Cap Métiers – 99 rue Judaïque – 33000 Bordeaux
email : c2rf@aquitaine-cap-metiers.fr**